

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2114

présenté par

M. Vuibert, Mme Brulebois, M. Ledoux, M. Reda, Mme Tiegna, M. Vojetta, M. Marion et
M. Perrot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport l'état d'avancement des discussions internationales et des efforts engagés par le Gouvernement dans l'objectif d'établir une Communauté méditerranéenne des énergies renouvelables telle que votée par l'Assemblée nationale, le 26 novembre 2020, dans le cadre de la proposition de résolution numéro 3462.

Ce rapport évalue notamment les capacités de recherche, d'exploitation et de distribution dont les pays du bassin méditerranéen pourraient bénéficier, afin d'augmenter notre production d'énergies bas-carbone et atteindre nos objectifs de transition énergétique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conséquences de la guerre en Ukraine, tout comme nos objectifs de transition énergétique et écologique, appellent immanquablement à une diversification de nos sources d'énergies et une augmentation de la production d'énergies renouvelables. Le contexte actuel invite ainsi à une réforme rapide et en profondeur de notre marché européen de l'énergie. Des mesures audacieuses et innovantes doivent être engagées. Cet amendement vise à concrétiser la proposition de résolution (n° 3462) portant la création d'une Communauté Méditerranéenne des Énergies Renouvelables (CEMER) adoptée, à la quasi unanimité à l'Assemblée Nationale le 26 novembre 2020 et qui avait été voté à l'unanimité. Dans une démarche de dialogue et avec nos partenaires étatiques et les sociétés civiles, cette Communauté œuvre à l'élaboration d'un partenariat inclusif en Méditerranée autour des énergies renouvelables. En s'appuyant sur les structures déjà existantes, la CEMER s'attellerait à la

réalisation d'un grand partenariat économique et scientifique autour d'un projet commun, à l'instar de ce que fut la CECA pour l'Union européenne : une nouvelle union énergétique, celle du 21^e siècle. En se concentrant sur la production des énergies renouvelables, ce projet illustrerait par ailleurs le chemin parcouru dans le sens d'une transition énergétique, et cette idée que de part et d'autre de la Méditerranée, les pays ont la même légitimité et la même détermination pour y cheminer.

Il s'agit de définir un projet structurant qui puisse répondre de façon globale à nos objectifs de neutralité carbone tels que fixés par le Président de la République.